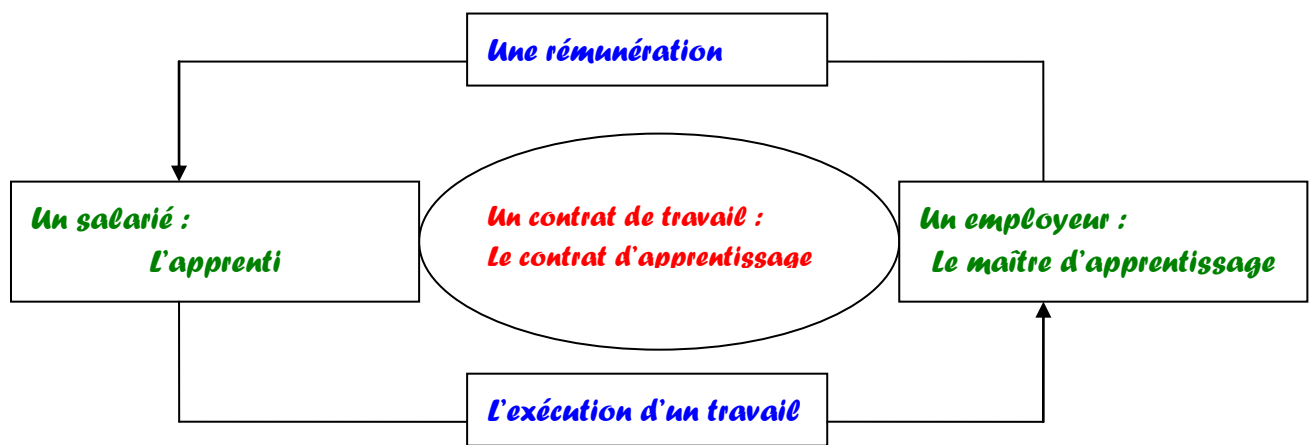


Mieux comprendre l'apprentissage ... et ses avantages.

Qu'est ce qu'un contrat d'apprentissage ?

* Un Contrat d'apprentissage est un **contrat de travail particulier** signé entre un employeur, le maître d'apprentissage et l'apprenti. Ce contrat reprend les caractéristiques du contrat de travail classique ; deux parties qui ont chacune des obligations.



* L'apprentissage c'est **un mode de formation en alternance**. Tout en étant salarié, l'apprenti suit une formation. Il n'est donc pas présent en permanence sur l'exploitation, il alterne période en centre de formation et période de travail.

*Période en centre
de formation*



*Le jeune reçoit des savoirs
théoriques dont il aura besoin
sur l'exploitation.*

*Période sur
l'exploitation*



*L'apprenti met en œuvre ses
connaissances sur
l'exploitation.*

La **rémunération de l'apprenti** n'est pas la même que celle d'un salarié « classique ». Dans le domaine agricole l'apprenti touche entre 35% et 61% du SMIC ou du salaire minimum conventionnel suivant son âge et son niveau de formation.

Quels sont les avantages de l'apprentissage pour l'employeur ?

Exonération sur les cotisations patronales pour les employeurs de moins de 11 salariés.

Les indemnités compensatrices forfaitaires du Conseil Régional calculées en fonction des périodes où l'apprenti est en centre de formation.

Le crédit d'impôt : sous certaines conditions fiscales.

Les différents bonus :

- Bonnes pratiques du maître d'apprentissage.
- Embauche en CDI de l'apprenti à la fin de sa période d'apprentissage.
- ...

Site site

Quelles sont les conditions d'embauche d'un apprenti ?

Tout exploitant, toute entreprise peut embaucher un apprenti sous certaines conditions :

- Pouvoir satisfaire à une formation satisfaisante pour l'apprenti.
- Satisfaire les règles d'Hygiène et Sécurité
- Respecter les règles de durée du travail pour les jeunes.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Marie Lacombe au 04.71.45.55.63